

ERRE — Ah ! oui, parfaitement.

LAJEUNESSE — Eh bien ! je vais plus loin ; et je dis  
vous n'en voudriez pas.

QUES — Pardon, M. Lajeunesse, nous avons signé  
requête pour l'avoir.

LAJEUNESSE — Peut-être ! Mais je le répète, si la  
ait votée et appliquée, vous seriez les premiers à vous  
laindre.

ERRE — Vous croyez ?...

LAJEUNESSE — J'en suis certain. D'après cette  
and un enfant de cinq à seize ans aura manqué la  
, l'inspecteur du gouvernement passera dans la famil-  
mettra à l'amende les parents qui, sans de bonnes  
s, auront gardé l'enfant à la maison.

QUES — Mais mes enfants sont à moi, M. Lajeu-  
je les envoie régulièrement à la classe. S'il arrive  
ie besoin de l'un d'entre eux, je le garde...

LAJEUNESSE — Sans doute, et tant que la loi n'aura  
é votée, vous êtes libre de régler chaque cas à votre  
mais après, ça se fera comme j'ai dit.

QUES — Je vous répète que mes enfants sont à moi  
le premier inspecteur qui viendra écornifler chez  
se mêler de mes affaires de famille, je le flanque à  
e. Il y a assez des gens du gaz, de l'aqueduc et  
eau d'hygiène à nous achaler !

LAJEUNESSE — Résister à l'autorité ne fera  
aver l'offense : la loi doit toujours avoir et a tou-  
dernier mot. Vous paierez de \$5 à \$20 d'amende,  
voir gardé l'enfant sans une bonne raison, dont les  
ours seront juges, et si vous vous permettez de  
la résistance et du tapage, on vous collera d'autres  
de la prison.

ERRE — Mais à part de cela, qu'y a-t-il encore dans  
si ?

LAJEUNESSE — Pas autre chose, c'est tout, et cela

QUES — En êtes-vous bien certain ?

LAJEUNESSE — Absolument, comme je vous parle.

QUES — Mais je n'en veux pas une miette de cette  
on obligatoire.